

Zeitschrift: Das Werk : Architektur und Kunst = L'oeuvre : architecture et art
Band: 19 (1932)
Heft: 12

Rubrik: Chronique Genevoise

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SWB-Foto-Wanderausstellung

Nachdem die Ausstellung in Lausanne und Genf gezeigt worden ist, wird sie voraussichtlich im Februar 1933 im Gewerbemuseum Winterthur zur Ausstellung gelangen. Im Frühjahr kann sie wahrscheinlich auch in Luzern gezeigt werden.

Zentralvorstand

In der Sitzung vom 8. Oktober hat der Zentralvorstand als neue Mitglieder aufgenommen die Herren: *Egeler-Riedel*, Arch., Basel; *Schlemmer, Max*, Bildhauer, Basel; *Spreng, Robert*, Photograph, Basel; *Graber, Rudolf*, «Wohnbedarf», Zürich, sowie Frau *Dr. E. Schulthess*, Journalistin, Zürich. Als Förderer die Herren Stadtrat *Baumann*, Vorsteher des Bauwesens I, Zürich; *Mantel-Hess*, Dr. H. A., Embru-Werke, Rüti-Zürich.

Jahresrechnung des SWB

Die von der Generalversammlung in Zürich genehmigte Rechnung 1931 hat bei Einnahmen von 31 522.10 Franken und Ausgaben von Fr. 32 897.35 ein Defizit von Fr. 1 375.25 ergeben. Bei den Einnahmen sind besonders die Subventionen von Bund und Stadt Zürich von Fr. 15 000.— resp. Fr. 2 000.— zu erwähnen. Mitglieder- und Förderer-Beiträge haben zusammen rund Fr. 6 200.— ergeben. Für Ausstellungen, Tagung etc. wurden aufgewandt Fr. 4 100.— und an die einzelnen Ortsgruppen wurden Rückvergütungen und Subventionen ausbezahlt in der Höhe von Fr. 5 300.—.

Das gleichfalls von der Generalversammlung genehmigte Budget für das Jahr 1933 sieht wiederum einen

Ausgabenüberschuss von Fr. 1600.— vor. Bei der Stadt und vor allem beim Bund werden die Subventionen in sehr starkem Masse reduziert werden. Davon wird der Werkbund in erheblicher Weise betroffen, da dadurch allein vom Bund mit einer Reduktion von Fr. 3 000.— zu rechnen ist.

Im Rahmen der Berner Weihnachtsausstellung findet eine kleine Sonderschau von Arbeiten unseres Mitgliedes *Jacob Hermanns*, Bern SWB, statt, der seit 25 Jahren die keramische Fachklasse des Gewerbemuseums Bern leitet und in dieser Eigenschaft nicht nur selbst vortreffliche Keramiken erzeugt hat, sondern auch durch direkte Erziehung und indirekt als Vorbild viel zur Hebung des keramischen Handwerks auch ausserhalb der Schule beigetragen hat.

Im neuen Genfer Hause von Le Corbusier «la Clarté», wird Anfang Dezember ein «Studio d'Art Moderne» eröffnet, das besonders den Zweck verfolgen will, Deutschschweizer Künstlern in Genf eine ständige Ausstellungs- und Verkaufsmöglichkeit zu geben in einem modernen, dem heutigen Geschmack angepassten Rahmen. Im gleichen Gebäude befindet sich bereits eine Filiale der «Wohnbedarf-A.-G. Zürich» für praktische, moderne Möbel und Hausgeräte; im «Studio d'Art Moderne» werden dagegen Verkaufs-Ausstellungen von Kleinplastik, Graphik, dekorativer und angewandter Kunst, wie Keramik, Gläser usw. stattfinden.

Verbindungen mit Künstlern wären sehr erwünscht; alle nötigen Auskünfte erteilt die Leiterin: Fr. Else Hammann, La Clarté, 4, rue St. Laurent, Genf.

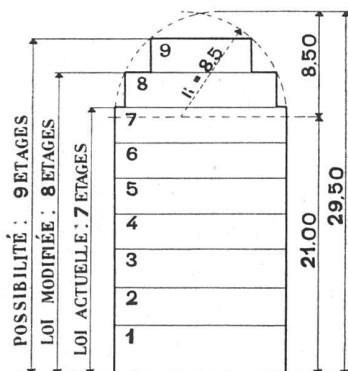
Chronique Genevoise

Une modification à la loi sur les constructions

M. le député *Poncet-Adami*, avocat, secrétaire de l'association des intérêts immobiliers de Genève, a déposé le 16 novembre 1932 un projet de loi modifiant les art. 48, 51 et 54 de la loi sur les constructions du 9 mars 1929.

On sait que les groupements d'architectes avaient présenté il y a quelques mois un certain nombre d'observations sur la loi en vigueur et demandaient une révision. Le point le plus important de ces modifications porte sur l'utilisation complète du gabarit de construction en première, seconde et troisième zone, ce qui revient à rendre pratiquement possible des logements sur la hauteur de 29.50 m. respectivement 26.50 m. hauteur totale du gabarit.

Il faut dire que la loi actuelle n'autorise dans le gabarit de 29.50 m. que 7 étages y compris le rez-de-chaussée. Plusieurs constructeurs avaient passé outre à ces prescriptions et se trouvaient de ce fait en difficulté avec le Département des Travaux publics. Afin de régler le plus rapidement possible ces différents et légaliser les anomalies à la loi, l'administration désirait simplement



modifier les articles en cause et non procéder à une révision plus sérieuse.

Le refus des groupes d'architectes d'admettre ce dernier point de vue a probablement provoqué le dépôt du projet de M. Poncet-Adami. Ce projet accorde un étage supplémentaire dans les trois premières zones, ce qui permettra de construire à 8 étages (respectivement 7 étages) dans ces zones, au lieu de 7 et 6 étages actuellement.

A notre avis l'administration ne fait ainsi que reculer la difficulté, car il reste encore la possibilité de construire dans les gabarits un étage supplémentaire. La modification proposée est donc une prime à l'illégalité et nous verrons bientôt les constructeurs, devenus plus gourmands encore, utiliser entièrement le gabarit. A ce moment il faudra bien admettre que les techniciens avaient raison de demander une sérieuse révision plutôt qu'un palliatif qui ne fait que reculer la difficulté.

Voici pour nos lecteurs la copie du projet de loi:

Article premier. Les articles 48, 51 et 54 de la loi sur les routes et les constructions du 9 mars 1929 sont modifiées comme suit.

Art. 48. Le nombre des étages tels qu'ils sont définis à l'article 35 est limité à 7, non compris le rez-de-chaussée.

Art. 51. id.

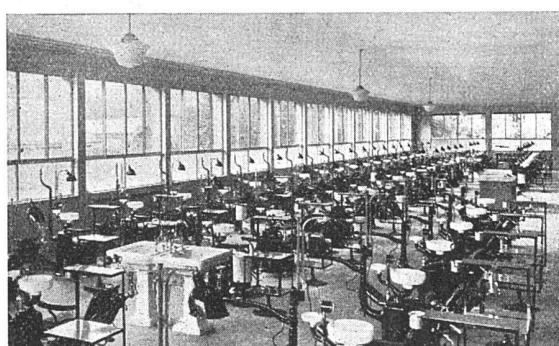
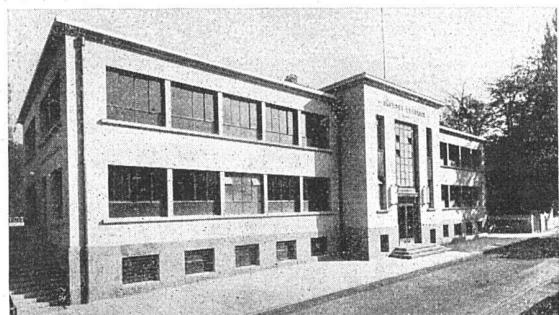
Art. 54. Le nombre des étages tels qu'ils sont définis à l'art. 35 est limité à 6, non compris le rez-de-chaussée.

Le croquis ci-contre permettra au lecteur de juger «de visu» l'importance des modifications prévues.

à 7500 m³. L'emplacement fut également modifié et l'édifice implanté dans un terrain situé en face de l'Hôpital.

Les trois étages, sous-sol compris, sont entièrement utilisés pour les services suivants: Laboratoires de recherches et de vulcanisation, salle de repos pour étudiants, salle de prothèse pour 72 étudiants, ateliers de polissage, des plâtres, etc., cabinet de radiographie. Deux départements spéciaux sont destinés à la Polyclinique dentaire et à la Polyclinique scolaire. Il y a encore un certain nombre de salles de cours, pharmacie, économat, bibliothèque, etc.

On remarque, parmi les détails, un excellent système de fenêtres à coulisse en métal. Il n'est pas inutile de rappeler que Genève possède actuellement les deux meilleures fabriques de Suisse pour cette spécialité. A l'inauguration qui eut lieu le 29 octobre 1932, les nombreux spécialistes présents exprimèrent l'excellente impression que leur donnait ce nouveau bâtiment d'une exécution particulièrement soignée.



Le nouvel Institut dentaire

En 1921, un concours avait été ouvert entre architectes genevois pour l'obtention des plans d'un institut dentaire réclamé depuis fort longtemps par les médecins de notre ville. M. Maxime Pittard, architecte, était sorti en premier rang de cette compétition et chargé de l'exécution.

Ce n'est cependant qu'en 1931 que la décision définitive put être prise pour un bâtiment réduit de 19 000 m³

Le nouveau Bâtiment d'administration du Service de l'électricité de la ville de Genève

La destination de l'édifice ne fait pas l'ombre d'un doute et c'est bien un bâtiment d'administration que M. Franz Fulpius, architecte, a conçu et réalisé pour les Services industriels de la ville de Genève. Tout comme l'extérieur, l'intérieur du bâtiment répond strictement aux besoins du programme et l'on se sent en face d'un outil soigneusement mis au point.

Les nombreux bureaux sont séparés par des parois vitrées qui rendent la surveillance fort aisée. Les derniers étages sont reliés au dépôt des compteurs et ateliers par une passerelle sur la façade postérieure. La centrale téléphonique comprend 150 appareils.

L'insonorité du bâtiment est assez remarquable et provient de la suppression des «corps creux» dans les dalles nervées, du faible travail du béton armé et enfin du double linoléum qui recouvre le sol des bureaux. La façade est crépie par un nouveau procédé qui donne l'impression de la pierre de taille sans du tout en vouloir donner l'imitation. Le bâtiment a été inauguré le 18 no-

vembre 1932 sous la présidence de M. J. Boissonnas, président du Conseil d'administration qui a remercié l'architecte de la manière impeccable dont il a rempli sa tâche.

On dit que ...

1°... la nouvelle *Poste de Cornavin* se construira prochainement. Il s'agirait d'un bâtiment de près de 10 millions dont l'étude et l'exécution serait confiée à M. Jean Camoletti, architecte. Le nouveau bâtiment serait situé, en partie, sur les voies de la gare, sans empiètement sur l'alignement actuel de la rue de Lausanne.

On se souvient qu'ensuite de l'opposition manifestée par la Société pour la circulation «Le Guet» la Direction générale des Postes avait renoncé à son premier projet.

2°... Monsieur Bron, Conseiller d'Etat, aurait remis à M. William Henssler, l'architecte du récent Pavillon de l'Asile de Bel-Air, l'étude de la transformation de la *Gare des Eaux-Vives*.

3°... le 7 novembre 1932, le Conseil municipal de *Veyrier* votait un crédit de fr. 150 000 pour la construction de la *Salle communale*. Les architectes désignés seraient MM. *Haas* et *Albrecht*.

Mécontente de ne pas avoir d'école dans son quartier,

l'Association des intérêts de Pinchat a lancé un référendum qui a chance d'aboutir. Les plans du *bâtiment scolaire* seraient établis par M. *Gallay*, architecte.

4°... un concours fort curieux serait, paraît-il, ouvert, actuellement pour la construction d'un hôtel-restaurant à l'aérodrome. Il s'agit d'une compétition dont les clauses sont très vagues et qui lie le choix du projet à des propositions financières. De cette manière la qualité technique du projet vient en second rang, après les qualités financières du groupe qui le propose.

Voilà une occasion de plus pour pêcher en eau trouble!

5°... les pouvoirs publics de Genève préfèrent le régime des adjudications «directes» à celui des concours publics ...

Les logements économiques de la ville de Genève

Quelques citoyens que cette question intéresse, ayant lu dans la Feuille d'avis officielle que les plans de ces logements étaient soumis à l'enquête publique, ont voulu en prendre connaissance au Département des Travaux publics et à la Ville.

Faut-il croire que ces plans sont mauvais, pour qu'on refuse de les montrer?

H.

Kunsthalle Basel

Gedächtnisausstellung der Sammlung Emanuel Hoffmann

Schmerzlicher Anlass zu dieser Ausstellung ist der überraschende Tod des jungen Führers des Basler Kunstvereins, Emanuel Hoffmann-Stehlin — ein wahrhaft unersetzblicher Verlust nicht nur für den Kunstverein, sondern besonders auch für die jüngeren Basler Künstler, die hier ein lebendiges Verständnis ihres Schaffens gefunden hatten. Die Zusammensetzung der Sammlung, bisher nur wenigen bekannt, lässt die Bedeutung des Sammlers für die Pflege gegenwärtiger Malerei in Basel erst jetzt ganz übersehen.

Knapp gesagt: fasst man in der Kunstkredit-Ausstellung den Wellenschlag der grossen Probleme europäischer Malerei in lokal bedingten Abschattierungen, so steht man hier an den Quellen selbst. Es ist nicht einfach, die unmittelbar spürbare innere Geschlossenheit zu umschreiben, die eine starke Persönlichkeit wie E. Hoffmann notwendig in die eigene Sammlung strömen lässt. *Picassos* kubistische Zeit, *Klee*, *Kandinsky*, *Chagall*, vor allem aber *Hans Arp*, *Max Ernst* und die Vlamen *Frits van den Berghe*, *Floris Jaspers*, *Gustave de Smet* und *Edgar Tylgat* (die letzteren zwischen 1879 und 1889 geboren) bestimmen die Eigenart der Sammlung. Es ist der Strang heutiger Malerei, der mit Hilfe bewusster Vereinfachung aller Formen in unterbewusste Vorgänge einzudringen sucht, Gespenstisches, Unwirkliches, Unaussprechbares gestalten will; wobei er unabsichtlich musikalischen

Wirkungen um so näher kommt, je gegenstandsfreier er ist. *Arps* halbplastische Relief-Bild-Ornamente z. B., von denen die konsequentesten «nach dem Gesetz des Zufalls geordnet» heißen, erreichen das durch scheinbar zufällige Streuung weniger Elemente, die organischen Urformen gleichen. Problematischer sind *Max Ernsts* sehr zahlreich vertretene Arbeiten. Spukhaft-beängstigende Visionen erfüllen seine geistige Welt (*Windsbraut*, *la révolte des colombe*, *l'armée céleste* u. a.), wobei selbst die Farben — auch bei ruhigeren Bildern wie den beiden gewitterlastenden Sonnenuntergängen — etwas Visionäres bekommen, die grotesken Unklarheiten entweder durch Formverschleifung weitertreiben oder durch scharfe Kontrastwirkungen das Ueberraschende betonen. Die drei Vlamen, vom Expressionismus herkommend, wirken im ganzen erdhafter, wenn auch *Frits van den Berghe* «naissance» oder «généalogie» als gespenstische Allegorien visionäre Belastung genug tragen. *Gustave de Smet* reiche Farbskala vom kräftig-helltönenden «Blues» bis zu dem eigenartigen «jeune fille verte» und schliesslich den vorwiegenden tiefbraunen Bildern wie etwa «filette de pêcheurs» prägt sich ein. *Tylgat* steht mit gedämpfter, saftig-schwerer Farbigkeit selbständig daneben. *Floris Jaspers* phosphoreszierend-unwirkliche Töne gemahnen an die Art *Chagalls*, der mit zwei seiner schönsten Bilder vertreten ist. Erwähnen wir unter anderen